

## COMPTE RENDU

# COMITÉ CONSULTATIF SUR LES RÈGLES D'ENCADREMENT DU LOBBYISME

Réunion tenue le 4 juin 2018 de 10 h à 14 h 30	715, Square Victoria, 8 <sup>e</sup> étage, salle Jacques-Viau Montréal, Québec
---	--

## PARTICIPANTS

### Membres représentant des lobbyistes

- M. Michel Binette, président, Association québécoise des lobbyistes (AQL)
- M. Pierre Hamel, directeur, affaires juridiques et gouvernementales, Association de la construction du Québec (ACQ)
- M<sup>me</sup> Hélène Lauzon, présidente, Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ)
- M. Bruno Leblanc, directeur des affaires provinciales, Québec, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) en remplacement de M<sup>me</sup> Martine Hébert
- M. Alain Lemieux, président, cabinet Affaires gouvernementales et publiques
- M. Alain Madgin, vice-président principal Citoyen Optimum, représentant l'Alliance des Cabinets de relations publiques du Québec (ACRPQ)

### Membres représentant des titulaires de charges publiques

- M<sup>me</sup> Anne-Marie Beaudoin, secrétaire générale, Autorité des marchés financiers (AMF)
- M<sup>me</sup> Nathalie Dion, directrice générale de l'expertise contractuelle, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)
- M. Jean Matte, directeur général, Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ)
- M. Denis Thiffault, coordonnateur gouvernemental en éthique, fonction publique québécoise

### Membre représentant le Commissaire au lobbyisme du Québec

- M. Jean-François Routhier, commissaire au lobbyisme

### Membre représentant la Conservatrice du registre des lobbyistes

- M<sup>me</sup> Céline Héту, conservatrice du registre des lobbyistes par intérim

#### **Observateurs du CLQ**

- M. Jean Dussault, adjoint au commissaire, secrétaire général et directeur des affaires institutionnelles
- M<sup>me</sup> Émilie Giguère, directrice des communications, de la formation et des relations avec les clientèles

#### **Observateurs de la conservatrice du registre des lobbyistes**

- M<sup>me</sup> Isabelle Gasse, avocate, Affaires juridiques, Direction des registres et de la certification
- M<sup>me</sup> Élisabeth Geoffroy, directrice des services de mission, Direction des registres et de la certification

#### **Observateurs experts**

- M. Pierre B. Meunier, associé et conseiller stratégique, cabinet Fasken Martineau, coauteur de l'ouvrage *Le lobbyisme au Canada*
- M. Éric Montigny, professeur en science politique de l'Université Laval et directeur exécutif de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires

## **MEMBRES ABSENTS**

- M. Denis Coulombe, ancien secrétaire général du Commissaire au lobbyisme du Québec et membre fondateur de l'Institut de la confiance dans les organisations
- M. Jonathan Gagnon, lobbyiste-conseil (TACT intelligence), représentant de l'Association québécoise des lobbyistes (AQL)
- M<sup>me</sup> Martine Hébert, vice-présidente principale et porte-parole nationale, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)
- M<sup>me</sup> Katéri Lalancette, stagiaire de la cohorte 2015-2016 de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant et conseillère à la direction des relations interparlementaires et internationales et du protocole à l'Assemblée nationale
- M. Patrick Savard, directeur général, Ville de Longueuil

# RUBRIQUES À L'ORDRE DU JOUR

## 1

### MOT DU COMMISSAIRE AU LOBBYISME ET PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS

<b>MOT DU COMMISSAIRE AU LOBBYISME</b>	<p>Le commissaire au lobbyisme souhaite la bienvenue aux membres du comité consultatif et les remercie de leur présence à cette séance. Il expose sommairement les objectifs de la rencontre de la journée dont le sujet principal est la consultation des membres relativement à des enjeux à explorer en vue de la refonte des règles d'encadrement du lobbyisme.</p> <p>Cette démarche s'inscrit dans le cadre des travaux du Commissaire au lobbyisme du Québec (CLQ) sur l'élaboration d'un énoncé de principes en vue de la refonte de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et du registre. Compte tenu du contexte législatif actuel, le CLQ a lancé un nouveau chantier de réforme et de modernisation de la Loi en créant un comité de travail pour produire un énoncé de principes visant la refonte de la Loi. Ce comité de travail est composé de représentants du CLQ et de M<sup>e</sup> Pierre B. Meunier, auteur de l'ouvrage <i>Le lobbyisme au Canada</i> et expert des lois et règlements en matière de transparence et d'éthique dans les activités de lobbying.</p> <p>Le CLQ a également retenu les services de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval afin qu'elle recueille, par un processus de recherche scientifique, l'avis d'experts nationaux et internationaux sur les meilleures pratiques d'encadrement qui pourraient s'appliquer au contexte québécois.</p> <p>Le commissaire informe les membres du comité consultatif de la présence de M<sup>e</sup> Pierre B. Meunier et de M. Éric Montigny, professeur en science politique de l'Université Laval et directeur exécutif de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires, à titre d'observateurs experts pour ladite séance.</p>
<b>PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS</b>	<p>À la demande du commissaire et au bénéfice de tous, chaque participant à la réunion se présente brièvement.</p>

## 2

### POINTS D'INFORMATION DU COMMISSAIRE AU LOBBYISME

<b>RÉVISION DE LA LOI : ÉTAT DE SITUATION</b>	<p>À quelques jours de la fin de la session parlementaire, le commissaire au lobbyisme mentionne qu'à moins d'un revirement de situation, la poursuite des travaux pour la refonte de la Loi incombera au gouvernement de la prochaine législature. Le commissaire informe les membres qu'il poursuivra les efforts afin que la Loi soit révisée et que les outils d'encadrement des activités de lobbyisme évoluent.</p> <p>Pour ce faire, le commissaire entend déposer dès le début de la prochaine législature une proposition législative dans le but de concrétiser le transfert administratif du registre, ainsi qu'un énoncé de principes fondé sur les meilleures pratiques internationales afin de développer rapidement une nouvelle loi qui remettra le Québec à l'avant-plan en matière de surveillance et de contrôle des activités de lobbyisme, de transparence, de confiance et de démocratie.</p>
---	---

<p><b>NOUVEAU SITE WEB</b></p>	<p>Depuis la dernière rencontre, le CLQ a mis en ligne son nouveau site Web. Le commissaire recueille les commentaires des membres sur celui-ci. Il est notamment mentionné que l'ergonomie du site permet de trouver facilement l'information, que les vidéos ont été réalisées de façon très professionnelle et que l'institution développe une image et une signature intéressantes avec ce site.</p>
<p><b>REFONTE DU REGISTRE : DÉMARCHES AVEC LE MTESS</b></p>	<p>Le commissaire rappelle qu'une étude concernant la refonte du registre des lobbyistes a été produite par le Secteur des registres de l'État (MTESS) en collaboration avec le CLQ en 2017.</p> <p>Cette étude fait état des travaux envisagés par le CLQ à l'égard de la refonte technologique du registre et du mandat que le CLQ souhaite confier au Secteur des registres. Elle a été réalisée en lien avec les orientations prévues dans le projet de loi n° 56 visant la refonte de la Loi, lequel a été déposé en juin 2015. Depuis ce temps, le projet de loi n° 56 n'a pas cheminé. Considérant la fin de la présente législature et les élections prévues en octobre 2018, ce projet de loi mourra au feuillet et devra être remplacé.</p> <p>Le commissaire mentionne également que malgré plusieurs tentatives récentes, le CLQ n'aura pas été en mesure d'obtenir, avant la fin de la présente législature, le transfert de l'administration du registre en sa faveur par un projet de loi ciblé. Cela aurait permis au CLQ d'entamer officiellement les travaux de refonte, et par voie de conséquence d'obtenir le financement requis à cette fin auprès du Bureau de l'Assemblée nationale.</p>
<p><b>BOURSE DU CRSH OCTROYÉE A LA CHAIRE DE RECHERCHE SUR LA DÉMOCRATIE ET LES INSTITUTIONS PARLEMENTAIRES</b></p>	<p>Le commissaire félicite M. Éric Montigny de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval pour l'obtention d'une bourse de 75 000 \$ du Conseil de recherche en ressources humaines (CRSH) en vue de réaliser un projet de recherche intitulé <i>Points d'accès : une analyse sectorielle du comportement des lobbyistes</i>. Ce projet se déroulera sur une période de trois ans.</p>
<p><b>RÉSULTATS DE SONDAGES TENUS AUPRÈS DES CLIENTÈLES</b></p>	<p>M<sup>me</sup> Émilie Giguère, directrice des communications au CLQ, présente brièvement les résultats de sondages tenus auprès des clientèles aux mois de février et avril derniers. Il ressort globalement que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ une majorité des citoyens ne connaît pas le Commissaire au lobbyisme et la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (58 % d'entre eux n'ont jamais entendu parler du Commissaire au lobbyisme et de la Loi);</li> <li>▪ seulement 45 % des citoyens pensent que le lobbyisme est légitime. Du côté des élus et fonctionnaires, 74 % sont de cet avis;</li> <li>▪ 96 % des citoyens sondés n'ont jamais consulté le registre des lobbyistes;</li> <li>▪ 65 % des élus et des fonctionnaires sondés connaissent le nom et le rôle du Commissaire au lobbyisme et 52 % de ceux-ci se considèrent suffisamment informés sur les règles d'encadrement;</li> <li>▪ 60 % des élus et des fonctionnaires sondés affirment qu'ils vérifient si un lobbyiste qu'ils rencontrent est inscrit au registre;</li> <li>▪ 40 % des élus et fonctionnaires ont déjà invité un lobbyiste à déclarer ses activités au registre ou à respecter le Code de déontologie des lobbyistes;</li> <li>▪ 65 % des lobbyistes sondés affirment qu'un élu ou un fonctionnaire leur a déjà demandé s'ils étaient inscrits au registre;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 32 % des lobbyistes estiment que leur inscription au registre a facilité la tenue des rencontres avec des élus et des fonctionnaires. Pour la majorité, soit 62 %, leur inscription n'a eu aucun impact dans le cadre de leurs rencontres avec des élus et des fonctionnaires;</li> <li>▪ 97 % des élus et fonctionnaires affirment avoir une certaine responsabilité quant au fait de s'assurer du respect de la Loi.</li> </ul> <p>Pour accéder à l'ensemble des résultats des sondages, référez-vous au <a href="#">LobbYscope qui en fait état.</a></p>
--	--

# 3

## RETOUR SUR LE PLAN STRATÉGIQUE 2018-2022 DU CLQ

<p><b>PLAN STRATÉGIQUE 2018-2022 DU CLQ</b></p>	<p>Le commissaire remet officiellement un exemplaire du plan stratégique 2018-2022 intitulé <i>Confiance et innovation</i> aux membres du comité. Celui-ci résulte d'une réflexion d'équipe portée autant par des constats et acquis institutionnels que par une vision d'avenir de l'incontournable collaboration entre les acteurs concernés par l'encadrement du lobbyisme. Les objectifs du Commissaire sont entre autres de poursuivre le développement d'une culture de transparence et d'intensifier sa présence dans l'espace public afin de projeter une vision moderne du lobbyisme qui participe de la démocratie. L'institution continuera de véhiculer un message positif concernant l'exercice et l'encadrement du lobbyisme et aura une préoccupation constante des besoins des utilisateurs dans les développements à venir.</p> <p>Le commissaire remercie les membres du comité pour leur apport dans la réalisation du plan stratégique 2018-2022 du CLQ. Les commentaires formulés lors du dernier comité consultatif ont été pris en considération pour la majorité et ont permis d'avoir de bonnes discussions sur les enjeux et défis d'avenir du CLQ.</p>
---	---

# 4

## REFONTE DE LA LOI ET DU REGISTRE – ENJEUX A EXPLORER EN VUE DE LA REFONTE DES RÈGLES D'ENCADREMENT

<p><b>DISCUSSIONS SUR LES QUESTIONS SOUMISES PRÉALABLEMENT AUX MEMBRES DU COMITÉ</b></p>	<p>Le commissaire indique aux membres du comité que l'objectif de cette portion de la séance est de recueillir leurs commentaires relativement aux questions qui leur ont été préalablement soumises et de discuter des principaux enjeux à considérer dans le cadre d'une éventuelle refonte de la Loi et du registre.</p> <p>La discussion a porté sur plusieurs questions fondamentales concernant les fondements d'un régime d'encadrement, dont la responsabilité des différents acteurs, la connotation négative des termes « lobbyisme » et « lobbyiste » et la portée de la Loi. Ce moment de la rencontre a donné lieu à des échanges très intéressants et constructifs et des commentaires fort pertinents ont été formulés. L'essentiel de ce qui se dégage de ces discussions servira d'intrant avec les autres éléments mentionnés plus haut pour l'établissement des principes sous-tendant une future loi sur le lobbyisme.</p>
--	--

# 5

## MOTS DE LA FIN

<b>REMERCIEMENTS</b>	<p>Le commissaire au lobbying remercie les membres du comité pour leur participation active aux discussions et pour la richesse des idées exprimées.</p> <p>Il mentionne qu'il serait heureux de recevoir leurs commentaires et positionnements par écrit aux questions qui ont été soulevées.</p> <p>Le commissaire invite également les membres à recommander des experts en matière de lobbying en vue de l'étude de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires portant sur les meilleures pratiques d'encadrement des activités de lobbying. Les experts, nationaux ou internationaux, peuvent être issus des milieux académique, parlementaire, gouvernemental et municipal, ainsi qu'être des praticiens des secteurs privé et organisationnel.</p>
----------------------	--

# 6

## DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

<b>AUTOMNE 2018</b>	<p>Le commissaire au lobbying souhaite réunir à nouveau le comité consultatif à l'automne afin de présenter l'état des travaux sur l'énoncé de principes en vue de la refonte de la Loi.</p>
---------------------	--